



STRUCTURE D'ENCADEMENT SPORTIF

Saison 2024-2025

Version 1 : 25 avril 2024

SIGNIFICATION DES SIGLES ET ACRONYMES

ACRO	Gymnastique acrobatique
CA	Conseil d'administration
CC	Championnats canadiens
CEH	Comité des entraîneurs de haut niveau
CTC	Commission technique conjointe
CQ	Championnats québécois
DMT	Double mini-trampoline
EXP	Expert
FIG	Fédération internationale de gymnastique
GAF	Gymnastique artistique féminine
GAM	Gymnastique artistique masculine
GR	Gymnastique rythmique
GYMQC	Gymnastique Québec
GYMCAN	Gymnastique Canada
GYT	Gymnastique pour tous
JO	Programme Junior Olympique
HP	Haute performance
LEER(E)	Liste Excellence – Élite – Relève (Espoir)
PPJ	Président du panel des officiels
PNCE	Programme national de certification des entraîneurs
PR	Procédures et Règlements
PK	Parkour
STR	Sports de trampoline
TRI	Trampoline individuel
TRS	Trampoline synchronisé
TUM	Tumbling

TABLE DES MATIÈRES

1. Section – Principes communs	5
1.1 Mission et objectifs	6
1.2 Généralités	7
1.2.1 Engagement annuel	7
1.2.2 Bilan de performance.....	7
1.2.3 Priorisation des critères d’identification.....	7
1.2.4 Distribution des invitations au développement provincial	7
1.2.5 Entraîneurs	7
2. Section – Critères d’identification	9
2.1 Gymnastique Artistique Féminine	10
2.1.1 Programme Horizon	10
2.1.2 Programme Jeune Élite	11
2.1.3 Programme de Développement Provincial	11
2.2 Gymnastique Artistique Masculine.....	12
2.2.1 Programme Horizon	12
2.2.2 Programme Jeune Élite	13
2.2.3 Programme de Développement Provincial	13
2.3 Sports de Trampoline (TRAMPOLINE INDIVIDUEL).....	14
2.3.1 Programme Horizon	14
2.3.2 Programme Jeune Élite	15
2.3.3 Programme de Développement Provincial	15
2.4 Sports de Trampoline (DOUBLE-MINI TRAMPOLINE)	16
2.4.1 Programme Horizon	16
2.4.2 Programme Jeune Élite	16
2.4.3 Programme de Développement Provincial	17
2.5 Sports de Trampoline (TUMBLING).....	18
2.5.1 Programme Horizon	18
2.5.2 Programme Jeune Élite	18
2.5.3 Programme de Développement Provincial	19
2.6 Gymnastique Rythmique	20
2.6.1 Programme Horizon	20
2.6.2 Programme Jeune Élite	20

2.6.3	Programme de Développement Provincial	20
2.7	Gymnastique Acrobatique	21
2.7.1	Programme Horizon	21
2.7.2	Programme Jeune Élite	21
2.7.3	Programme de Développement Provincial	22
2.8	Parkour.....	23

1. SECTION – PRINCIPES COMMUNS

1.1 MISSION ET OBJECTIFS

PROGRAMME HORIZON	<p>DÉFINIR SA RÉUSSITE ET PLANIFIER SON SUCCÈS</p> <p>Le programme HORIZON a pour mission d'identifier, d'encadrer et de soutenir les athlètes et leurs entraîneurs dans leur cheminement vers ou sur les équipes nationales à l'aide des objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aider les athlètes à se positionner sur les équipes nationales; • Encadrer la préparation des athlètes en vue des Jeux du Canada 2027; • Identifier la relève (Junior, Sénior) ayant un profil de performance en vue du prochain cycle des grands Jeux; • Soutenir la préparation des athlètes de très haut niveau vers les grands Jeux.
PROGRAMME JEUNE ÉLITE	<p>VIVRE UNE RÉUSSITE ET VIVRE LE SUCCÈS</p> <p>Le programme JEUNE ÉLITE a pour mission d'encadrer et de soutenir les athlètes identifiés ainsi que les entraîneurs et les clubs engagés dans le cheminement vers le haut niveau à l'aide des objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Orienter les entraîneurs dans leurs stratégies d'enseignement et de compétition à l'aide, entre autres, de formations et de séances de mentorat; • Identifier la relève ayant un profil de haut niveau; • Initier les athlètes aux concepts associés à la performance; • Aider les athlètes à poursuivre leur cheminement vers ou à l'intérieur du programme Haute Performance; • Consolider le sentiment d'appartenance à GYMQC.
PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT PROVINCIAL	<p>RECHERCHER LA RÉUSSITE ET DÉFINIR SES EXPLOITS</p> <p>Le programme de DÉVELOPPEMENT PROVINCIAL a pour mission d'encadrer le développement des athlètes identifiés Espoir, d'assurer la formation continue des entraîneurs et d'identifier les clubs engagés dans le cheminement vers le Sport-Études à l'aide des objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer chez les entraîneurs et les athlètes un sentiment d'appartenance à GYMQC; • Promouvoir la communication et les échanges entre les entraîneurs; • Développer chez l'athlète la capacité de stimuler le plaisir de se dépasser par l'effort; • Mettre en place les paramètres d'une pratique gymnique sécuritaire et de qualité; • Orienter les apprentissages vers l'enseignement des habiletés de base du haut niveau.

1.2 GÉNÉRALITÉS

1.2.1 ENGAGEMENT ANNUEL

Les athlètes, les entraîneurs et les clubs identifiés sur les listes des différents paliers d'encadrement doivent s'engager de façon annuelle dans le processus, soit pour la saison complète. Cela signifie que l'accès au programme est conditionnel à la participation à toutes les activités de l'année, sauf en cas d'exceptions autorisées par GYMQC (ex : assignation internationale). Aucune substitution d'athlète ou d'entraîneur de la part des clubs n'est possible pour les paliers d'encadrement Jeune Élite et Horizon.

1.2.2 BILAN DE PERFORMANCE

Les compétitions de référence pour lesquelles les résultats pourront être utilisés dans l'analyse servant à l'identification des athlètes Jeune Élite et Horizon sont les suivantes :

- Championnats canadiens 2024
 - Élite Canada 2024
 - Championnats québécois 2024
 - Championnats de l'Est du Canada 2024 (sauf HORIZON)
 - Coupes Québec*/Coupes provinciales/Sélections nationales de la saison 2023-2024
- *La compétition virtuelle pourra être utilisée à titre de référence, si nécessaire*

1.2.3 PRIORISATION DES CRITÈRES D'IDENTIFICATION

Une priorisation des critères d'identification a été pensée afin d'élaborer une sélection logique en fonction des objectifs visés par l'encadrement sportif. Cela signifie que l'identification se fera en respectant l'ordre de priorisation des critères jusqu'à ce que le contingent soit complet.

1.2.4 DISTRIBUTION DES INVITATIONS AU DÉVELOPPEMENT PROVINCIAL

Les places obtenues par les clubs pour le palier d'encadrement Développement Provincial seront attribuées de la façon suivante :

- Le critère lié au Programme DÉFI octroie des places additionnelles et sont donc cumulables aux places obtenues par les catégories du réseau de compétition provincial.
- Les critères liés au réseau de compétition provincial ne sont pas cumulables entre eux. L'atteinte du critère le plus élevé déterminera le nombre de places obtenues.
- Les clubs se doivent de respecter les critères d'admissibilité du Développement Provincial lors de la sélection de leurs athlètes qui participeront aux camps (âges et catégories).
- STR : Nous recommandons fortement une parité Femmes-Hommes dans la sélection des athlètes invités au sein des clubs.

1.2.5 ENTRAÎNEURS

1.2.5.1 Certification

Les entraîneurs accompagnant des athlètes identifiés doivent remplir les exigences PNCE reliées à la catégorie de ces derniers.

1.2.5.2 Points de perfectionnement

Afin d'obtenir les points de perfectionnement, les entraîneurs doivent participer à toutes les activités en lien avec le camp d'entraînement ainsi que procéder à la réalisation de tous les documents de suivi exigés.

1.2.5.3 Entraîneurs observateurs

Comme la structure d'encadrement sportif vise à encourager le développement continu des entraîneurs, il est possible pour ces derniers d'assister aux différentes activités à titre d'observateurs. Cela signifie qu'il n'est pas essentiel d'avoir un athlète identifié pour s'y inscrire. Cependant, quelques conditions s'appliquent. Voici les critères permettant aux entraîneurs d'assister aux différents camps en tant qu'observateurs :

ENTRAÎNEURS OBSERVATEURS	
HORIZON	1) Entraîneur actif* du collectif Jeune Élite 2) Ouvert à la demande**
JEUNE ÉLITE	1) Entraîneur actif* du collectif Développement Provincial 2) Entraîneur provenant d'un club ayant un protocole d'entente Sport-Études*** 3) Ouvert à la demande**
DÉVELOPPEMENT PROVINCIAL	1) Ouvert à la demande**

*Un entraîneur est considéré comme actif au sein d'un collectif lorsqu'il participe aux camps prévus par son palier d'encadrement sportif de la saison en cours et qu'il y est en tant qu'entraîneur accompagnant un athlète identifié et non à titre d'entraîneur observateur.

**Selon la situation, il pourrait y avoir un frais d'inscription pour un club qui fait la demande d'ajouter un entraîneur observateur pour un camp de l'encadrement sportif. Les places sont également limitées et il n'est pas garanti que toute demande sera acceptée.

***Les clubs possédant un protocole d'entente Sport-Études avec la fédération pourront inviter un entraîneur à participer aux activités Jeune Élite. Un (1) entraîneur par club, par discipline est autorisé à s'y inscrire.

1.2.5.3.1 Rôles, responsabilités et privilèges de l'observateur

ENTRAÎNEURS OBSERVATEURS	
RÔLES	1) Observer de manière attentive et discrète 2) Participer activement selon la demande
RESPONSABILITÉS	1) Compléter tous les documents de suivi demandés par le responsable GymQC à la suite des activités
PRIVILÈGES	1) Accès à toutes les activités prévues aux différents camps du palier visé (entraînements, formations, groupes de discussion, séances de planification, etc.)

1.2.5.4 Ratio permis

Il est obligatoire pour les clubs de prévoir au minimum un entraîneur certifié afin d'assurer l'encadrement adéquat des athlètes inscrits aux camps. Il pourrait être exigé que des entraîneurs supplémentaires soient inscrits si nous jugeons que le nombre d'athlètes présents requiert davantage d'encadrement.

Si un club est dans l'incapacité d'inscrire un entraîneur adéquatement certifié afin d'accompagner les athlètes, il est possible de prendre une entente avec un autre club participant. Dans un tel cas, il est essentiel de remplir le [Formulaire de prise en charge d'un athlète sans entraîneur](#) en situation de camp d'entraînement (Annexe E - PR) et de le transmettre, une fois rempli et signé par toutes les parties, au responsable de l'encadrement sportif de GYMQC avant le début du premier entraînement.

Aucun maximum d'entraîneurs n'est fixé pour accompagner les athlètes identifiés lors des camps. Cependant, il est attendu que le bon jugement soit appliqué afin d'avoir un nombre raisonnable d'entraîneurs présents et que tous s'impliquent dans le processus lors des entraînements et des suivis.

2. SECTION – CRITÈRES D'IDENTIFICATION

2.1 GYMNASTIQUE ARTISTIQUE FÉMININE

2.1.1 PROGRAMME HORIZON

ATHLÈTES	
ADMISSIBILITÉ (âges et catégories)	Jusqu'à 20 athlètes (incluant les places discrétionnaires) 13 ans + (2011 et moins) : Sénior/Junior/Novice (2011)/N10
BILAN DE PERFORMANCE	Priorisation en fonction des critères suivants : 1) Junior HP: Jusqu'à 8 selon le meilleur résultat au total des appareils 2) Sénior HP: Jusqu'à 6 selon le meilleur résultat au total des appareils 3) Novice HP Espoir GYM CAN (2011 <i>seulement</i>): Jusqu'à 6 selon le meilleur résultat au total des appareils 4) N10 âges Jeux du Canada: TOP 6 selon le meilleur résultat au total des appareils 5) N10 - Standard Horizon GAF atteint (36.000 et +) : Jusqu'à 4 selon le meilleur résultat au total des appareils <i>Invitées : Sénior HP membres des équipes nationales (avec ou sans brevet)*</i>
CONDITIONS D'ENGAGEMENT	1) Respecter et agir en cohérence avec la mission et les objectifs Horizon 2) S'engager à participer activement à un programme d'entraînement et de compétition permettant de maintenir des conditions physique et technique adéquates au statut d'athlète Horizon 3) Participer activement aux activités de préparation, camps d'entraînement et toute autre activité jugée pertinente par GYMQC dans le cadre du programme Horizon
ENTRAÎNEURS	
CERTIFICATION	Se référer à l'article 6.1.3 du PR 2023-2024
EXIGENCES	1) Participer aux ateliers de développement, de partage et de discussion 2) Faire les suivis nécessaires auprès du responsable GYMQC sur l'évolution des athlètes membres du collectif HRZ (selon demandes) 3) Fournir la périodisation annuelle des athlètes membres du collectif HRZ
OFFICIELS	
Officiels ciblés pour les Championnats canadiens et Jeux du Canada (National et Brevet) / Service d'évaluation et travail pratique	

*Les athlètes Sénior membres des équipes nationales seront invitées à prendre part aux différentes activités du programme HORIZON afin de les accompagner et les soutenir dans leur cheminement international vers les grands Jeux, mais ne recevront pas de soutien financier de la part de GYMQC.

2.1.2 PROGRAMME JEUNE ÉLITE

ATHLÈTES	
ADMISSIBILITÉ <i>(âges et catégories)</i>	Environ 24 à 28 athlètes 10 à 14 ans (2010 à 2014) : Jeunesse/Novice/N9/N10
BILAN DE PERFORMANCE	Priorisation en fonction des critères suivants : 1) Novice HP : Jusqu'à 6 selon le meilleur résultat au total des appareils 2) Jeunesse : Jusqu'à 6 selon le meilleur résultat au total des appareils 3) N10 âges Jeux du Canada (2010 à 2012) : Jusqu'à 6 places selon le meilleur résultat au total des appareils après les athlètes identifiées Horizon 4) N9 (11-14 ans) : Jusqu'à 6 places selon le meilleur résultat au total des appareils 5) N8 (11-12 ans) : Jusqu'à 6 places selon le meilleur résultat au total des appareils
CONDITIONS D'ENGAGEMENT	1) Respecter et agir en cohérence avec la mission et les objectifs Jeune Élite 2) S'engager à participer activement à un programme d'entraînement et de compétition permettant de maintenir des conditions physique et technique adéquates au statut d'athlète JE 3) Participer activement aux activités de préparation, camps d'entraînement et toute autre activité jugée pertinente par GYMQC dans le cadre du programme Jeune Élite
ENTRAÎNEURS	
CERTIFICATION	Se référer à l'article 6.1.3 du PR 2023-2024
EXIGENCES	1) Participer aux formations théoriques, pratiques et techniques 2) Faire les suivis demandés auprès du responsable GYMQC (bilan, objectifs, etc.) 3) Production d'un plan de cours servant à l'animation de stations techniques
OFFICIELS	
Officiels ciblés pour les Championnats de l'Est (Provincial maître et National) / Service d'évaluation et travail pratique	

2.1.3 PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT PROVINCIAL

ATHLÈTES	
ADMISSIBILITÉ <i>(âges et catégories)</i>	Jusqu'à 40 athlètes 8 à 12 ans (2012 à 2016) : N7 9-10 ans/N5-N6 9-10 ans/DÉFI 4-5-6
BILAN DE PERFORMANCE	Priorisation en fonction des critères suivants : 1) N7 9-10 ans : Jusqu'à 6 clubs selon meilleur résultat au total des appareils lors des CHQC = 2 inv.* 2) N6 9-10 ans : Jusqu'à 6 clubs selon meilleur résultat au total des appareils lors de la Coupe Provinciale = 2 inv.* 3) N5 9-10 ans : Jusqu'à 6 clubs selon meilleur résultat au total des appareils lors de la Coupe Provinciale = 2 inv.* CRITÈRE DÉFI 4-5-6: Clubs dont 1 athlète aura obtenu 85% dans les niveaux 6-5-4 = 2 inv.* <i>*Toutes les athlètes devront répondre aux exigences du programme</i>
CONDITIONS D'ENGAGEMENT	1) Respecter et agir en cohérence avec la mission et les objectifs Développement Provincial 2) Participer activement aux camps d'entraînement et toute autre activité jugée pertinente par GYMQC dans le cadre du programme Développement Provincial
ENTRAÎNEURS	
CERTIFICATION	Se référer à l'article 6.1.3 du PR 2023-2024
EXIGENCES	1) Participer aux formations théoriques, pratiques et techniques 2) Faire les suivis demandés auprès du responsable GYMQC (bilan, objectifs, etc.) 3) Production d'un plan de cours servant à l'animation de stations techniques
OFFICIELS	
Officiels ciblés pour les Championnats Québécois et Jeux du Québec (Provincial et Régional) / Échange avec les entraîneurs et travail pratique	

2.2 GYMNASTIQUE ARTISTIQUE MASCULINE

2.2.1 PROGRAMME HORIZON

ATHLÈTES	
ADMISSIBILITÉ <i>(âges et catégories)</i>	Jusqu'à 20 athlètes (incluant les places discrétionnaires) 14 ans + (2010 et -) : Sénior/Junior/Espoir (2010)/Open/N5
BILAN DE PERFORMANCE	Priorisation en fonction des critères suivants : 1) Junior 15-16 ans - Standard canadien atteint (Total) : Jusqu'à 6 selon le meilleur résultat au total des appareils 2) Junior 17-18 ans - Standard canadien atteint (Total) : Jusqu'à 6 selon le meilleur résultat au total des appareils 3) Sénior Nouvelle Génération - Standard canadien atteint (Total) : Jusqu'à 6 selon le meilleur résultat au total des appareils 4) Sénior - Standard canadien atteint (Total) : Jusqu'à 6 selon le meilleur résultat au total des appareils 5) Espoir (2010) - Standard canadien atteint (Total) : Jusqu'à 6 selon le meilleur résultat au total des appareils 6) Open âges Jeux du Canada : Jusqu'à 6 selon le meilleur résultat au total des appareils 7) N5 âges Jeux du Canada : Jusqu'à 6 selon le meilleur résultat au total des appareils <i>Invités : Sénior membres des équipes nationales (avec ou sans brevet)*</i>
CONDITIONS D'ENGAGEMENT	1) Respecter et agir en cohérence avec la mission et les objectifs Horizon 2) S'engager à participer activement à un programme d'entraînement et de compétition permettant de maintenir des conditions physique et technique adéquates au statut d'athlète Horizon 3) Participer activement aux activités de préparation, camps d'entraînement et toute autre activité jugée pertinente par GYMQC dans le cadre du programme Horizon
ENTRAÎNEURS	
CERTIFICATION	Se référer à l'article 7.1.3 du PR 2023-2024
EXIGENCES	1) Participer aux ateliers de développement, de partage et de discussion 2) Faire les suivis nécessaires auprès du responsable GYMQC sur l'évolution des athlètes membres du collectif Horizon (selon demandes) 3) Fournir la périodisation annuelle des athlètes membres du collectif Horizon
OFFICIELS	
Officiels ciblés pour les Championnats canadiens et Jeux du Canada (National et Brevet) / Service d'évaluation et travail pratique	

*Les athlètes Sénior membres des équipes nationales seront invités à prendre part aux différentes activités du programme HORIZON afin de les accompagner et les soutenir dans leur cheminement international vers les grands Jeux, mais ne recevront pas de soutien financier de la part de GYMQC.

2.2.2 PROGRAMME JEUNE ÉLITE

ATHLÈTES	
ADMISSIBILITÉ <i>(âges et catégories)</i>	Environ 24 à 28 athlètes 10 à 14 ans (2010 à 2014): N3/N4/Espoir
BILAN DE PERFORMANCE	Priorisation en fonction des critères suivants : 1) Espoir : Jusqu'à 6 selon le meilleur résultat au total des appareils 2) N5 âges Jeux du Canada (2010) : Jusqu'à 6 places selon le meilleur résultat au total des appareils après les athlètes identifiés Horizon 3) N4 (Moins de 13 ans) : Jusqu'à 6 selon le meilleur résultat au total des appareils 4) N4 (13 ans+ : 2010-2011) : Jusqu'à 6 selon le meilleur résultat au total des appareils 5) N3 (Moins de 13 ans) : Jusqu'à 6 selon le meilleur résultat au total des appareils 6) N3 (13 ans+ : 2010-2011) : Jusqu'à 6 selon le meilleur résultat au total des appareils
CONDITIONS D'ENGAGEMENT	1) Respecter et agir en cohérence avec la mission et les objectifs Jeune Élite 2) S'engager à participer activement à un programme d'entraînement et de compétition permettant de maintenir des conditions physique et technique adéquates au statut d'athlète Jeune Élite 3) Participer activement aux activités de préparation, camps d'entraînement et toute autre activité jugée pertinente par GymQC dans le cadre du programme Jeune Élite
ENTRAÎNEURS	
CERTIFICATION	Se référer à l'article 7.1.3 du PR 2023-2024
EXIGENCES	1) Participer aux formations théoriques, pratiques et techniques 2) Faire les suivis demandés auprès du responsable GYMQC (bilan, objectifs, etc.) 3) Production d'un plan de cours servant à l'animation de stations techniques
OFFICIELS	
Officiels ciblés pour les Championnats de l'Est (Provincial maître et National) / Service d'évaluation et travail pratique	

2.2.3 PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT PROVINCIAL

ATHLÈTES	
ADMISSIBILITÉ <i>(âges et catégories)</i>	Jusqu'à 40 athlètes 8-12 ans (2012 à 2016) : N2A/N2B/N2C/N2D/DÉFI
BILAN DE PERFORMANCE	Priorisation en fonction des critères suivants : 1) N2A : Jusqu'à 8 clubs selon le meilleur résultat au total des appareils aux CHQC = 2 inv.* 2) N2B : Jusqu'à 8 clubs selon le meilleur résultat au total des appareils aux CHQC = 2 inv.* 3) N2C : Jusqu'à 8 clubs selon le meilleur résultat au total des appareils aux CHQC = 2 inv.* 4) N2D : Jusqu'à 8 clubs selon le meilleur résultat au total des appareils aux CHQC = 2 inv.* 5) Sur demande : 1 invitation par club non-identifié aux critères précédents* CRITÈRE DÉFI : Clubs dont 1 athlète aura obtenu 85% dans les niveaux 3-2-1 = 2 inv.* <i>*Tous les athlètes devront répondre aux exigences du programme</i>
CONDITIONS D'ENGAGEMENT	1) Respecter et agir en cohérence avec la mission et les objectifs Développement Provincial 2) Participer activement aux camps d'entraînement et toute autre activité jugée pertinente par GYMQC dans le cadre du programme Développement provincial
ENTRAÎNEURS	
CERTIFICATION	Se référer à l'article 7.1.3 du PR 2023-2024
EXIGENCES	1) Participer aux formations théoriques, pratiques et techniques 2) Faire les suivis demandés auprès du responsable GYMQC (bilan, objectifs, etc.) 3) Production d'un plan de cours servant à l'animation de stations techniques
OFFICIELS	
Officiels ciblés pour les Championnats Québécois et Jeux du Québec (Provincial et Régional) / Échange avec les entraîneurs et travail pratique	

2.3 SPORTS DE TRAMPOLINE (TRAMPOLINE INDIVIDUEL)

2.3.1 PROGRAMME HORIZON

ATHLÈTES	
ADMISSIBILITÉ <i>(âges et catégories)</i>	Jusqu'à 20 athlètes (incluant les places discrétionnaires) 13 ans + (2011 et -) : Sénior/Junior/N7/N6
BILAN DE PERFORMANCE	Priorisation en fonction des critères suivants : 1) Junior : Jusqu'à 8 selon le meilleur résultat (routine libre) (4F-4H*) 2) Sénior : Jusqu'à 6 selon le meilleur résultat (routine libre) (3F-3H) 3) N7 âges Jeux du Canada : Jusqu'à 6 selon le meilleur résultat (routine libre) (3F-3H) 4) N6 âges Jeux du Canada : Jusqu'à 6 selon le meilleur résultat (routine libre) (3F-3H) 5) N7 : Jusqu'à 4 selon le meilleur résultat (routine libre) (2F-2H) <i>Invités : Sénior membres des équipes nationales (avec ou sans brevet)**</i>
CONDITIONS D'ENGAGEMENT	1) Respecter et agir en cohérence avec la mission et les objectifs du programme Horizon 2) S'engager à participer activement à un programme d'entraînement et de compétition permettant de maintenir des conditions physique et technique adéquates au statut d'athlète Horizon 3) Participer activement aux activités de préparation, camps d'entraînement et toute autre activité jugée pertinente par GYMQC dans le cadre du programme Horizon
ENTRAÎNEURS	
CERTIFICATION	Se référer à l'article 8.1.3 du PR 2023-2024
EXIGENCES	1) Participer aux ateliers de développement, de partage et de discussion 2) Faire les suivis nécessaires auprès du responsable GYMQC sur l'évolution des athlètes membres du collectif Horizon (selon demandes) 3) Fournir la périodisation annuelle des athlètes membres du collectif Horizon
OFFICIELS	
Officiels des niveaux suivants : National et Brevet / Service d'évaluation et travail pratique	

*Si des places réservées d'une catégorie donnée pour un genre (Femmes-Hommes) ne sont pas comblées, elles pourraient être repartagées pour l'autre genre de cette même catégorie.

**Les athlètes Sénior membres des équipes nationales seront invités à prendre part aux différentes activités du programme HORIZON afin de les accompagner et les soutenir dans leur cheminement international vers les grands Jeux, mais ne recevront pas de soutien financier de la part de GYMQC.

2.3.2 PROGRAMME JEUNE ÉLITE

ATHLÈTES	
ADMISSIBILITÉ <i>(âges et catégories)</i>	Environ 24 à 28 athlètes (TRI : jusqu'à 16 places et DMT/TU : jusqu'à 6 places chacun)* 11 à 16 ans (2008 à 2013) : N4/N5/N6
BILAN DE PERFORMANCE	Priorisation en fonction des critères suivants : 1) N6 : Jusqu'à 6 selon le meilleur résultat (routine libre) (3F-3H**) 2) N5 (16 ans ou moins) : Jusqu'à 6 selon le meilleur résultat (routine libre) (3F-3H) 3) N4 : Jusqu'à 6 selon le meilleur résultat (routine libre) (3F-3H)
CONDITIONS D'ENGAGEMENT	1) Respecter et agir en cohérence avec la mission et les objectifs Jeune Élite 2) S'engager à participer activement à un programme d'entraînement et de compétition permettant de maintenir des conditions physique et technique adéquates au statut d'athlète Jeune Élite 3) Participer activement aux activités de préparation, camps d'entraînement et toute autre activité jugée pertinente par GYMQC dans le cadre du programme Jeune Élite
ENTRAÎNEURS	
CERTIFICATION	Se référer à l'article 8.1.3 du PR 2023-2024
EXIGENCES	1) Participer aux formations théoriques, pratiques et techniques 2) Faire les suivis demandés auprès du responsable GYMQC (bilan, objectifs, etc.) 3) Production d'un plan de cours servant à l'animation de stations techniques
OFFICIELS	
Officiels des niveaux suivants : P1-P2 et National / Service d'évaluation et travail pratique	

* Si des places réservées pour un des secteurs ne sont pas comblées, elles pourraient être réparties entre les autres disciplines.

**Si des places réservées d'une catégorie donnée pour un genre (Femmes-Hommes) ne sont pas comblées, elles pourraient être réparties pour l'autre genre de cette même catégorie.

2.3.3 PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT PROVINCIAL

ATHLÈTES	
ADMISSIBILITÉ <i>(âges et catégories)</i>	Jusqu'à 40 athlètes 8 à 13 ans (2011 à 2016) : N2/N3/DÉFI
BILAN DE PERFORMANCE	Priorisation en fonction des critères suivants*: 1) N3: Jusqu'à 5 clubs selon le meilleur résultat lors des finales des CHQC = 2 inv. (1F-1H) 2) N2 (13 ans-) : Jusqu'à 5 clubs selon le meilleur résultat lors des finales des CHQC = 2 inv. (1F-1H) CRITÈRE DÉFI : Clubs dont 1 athlète aura obtenu 85% en DÉFI = 2 inv. (1F-1H) <i>*Tous les athlètes devront répondre aux exigences du programme</i>
CONDITIONS D'ENGAGEMENT	1) Respecter et agir en cohérence avec la mission et les objectifs Développement Provincial 2) Participer activement aux camps d'entraînement et toute autre activité jugée pertinente par GYMQC dans le cadre du programme Développement Provincial
ENTRAÎNEURS	
CERTIFICATION	Se référer à l'article 8.1.3 du PR 2023-2024
EXIGENCES	1) Participer aux formations théoriques, pratiques et techniques 2) Faire les suivis demandés auprès du responsable GYMQC (bilan, objectifs, etc.) 3) Production d'un plan de cours servant à l'animation de stations techniques
OFFICIELS	
Officiels des niveaux suivants : P3-P4 et Régional / Échange avec les entraîneurs et travail pratique	

2.4 SPORTS DE TRAMPOLINE (DOUBLE-MINI TRAMPOLINE)

2.4.1 PROGRAMME HORIZON

Aucun programme Horizon en Double-Mini Trampoline pour le moment.

2.4.2 PROGRAMME JEUNE ÉLITE

ATHLÈTES	
ADMISSIBILITÉ <i>(âges et catégories)</i>	Environ 24 à 28 athlètes (TRI : jusqu'à 16 places et DMT/TU : jusqu'à 6 places chacun)* 11 à 16 ans (2008 à 2013) : N4/N5/N6
BILAN DE PERFORMANCE	Priorisation en fonction des critères suivants : 1) N6 : Jusqu'à 4 selon le meilleur résultat (routine libre) (2F-2H**) 2) N5 (16 ans ou moins) : Jusqu'à 4 selon le meilleur résultat (routine libre) (2F-2H) 3) N4 : Jusqu'à 4 selon le meilleur résultat (routine libre) (2F-2H)
CONDITIONS D'ENGAGEMENT	1) Respecter et agir en cohérence avec la mission et les objectifs Jeune Élite 2) S'engager à participer activement à un programme d'entraînement et de compétition permettant de maintenir des conditions physique et technique adéquates au statut d'athlète Jeune Élite 3) Participer activement aux activités de préparation, camps d'entraînement et toute autre activité jugée pertinente par GYMQC dans le cadre du programme Jeune Élite
ENTRAÎNEURS	
CERTIFICATION	Se référer à l'article 8.1.3 du PR 2023-2024
EXIGENCES	1) Participer aux formations théoriques, pratiques et techniques 2) Faire les suivis demandés auprès du responsable GYMQC (bilan, objectifs, etc.) 3) Production d'un plan de cours servant à l'animation de stations techniques
OFFICIELS	
Officiels des niveaux suivants : P1-P2 et National / Service d'évaluation et travail pratique	

* Si des places réservées pour un des secteurs ne sont pas comblées, elles pourraient être réparties entre les autres disciplines.

**Si des places réservées d'une catégorie donnée pour un genre (Femmes-Hommes) ne sont pas comblées, elles pourraient être réparties pour l'autre genre de cette même catégorie.

2.4.3 PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT PROVINCIAL

ATHLÈTES	
ADMISSIBILITÉ <i>(âges et catégories)</i>	Jusqu'à 40 athlètes 8 à 13 ans (2011 à 2016) : N2/N3/DÉFI
BILAN DE PERFORMANCE	Priorisation en fonction des critères suivants*: 1)N3: Jusqu'à 5 clubs selon le meilleur résultat lors des finales des CHQC = 2 inv. (1F-1H) 2)N2 (13 ans-) : Jusqu'à 5 clubs selon le meilleur résultat lors des finales des CHQC = 2 inv. (1F-1H) <i>*Tous les athlètes devront répondre aux exigences du programme</i>
CONDITIONS D'ENGAGEMENT	1)Respecter et agir en cohérence avec la mission et les objectifs Développement Provincial 2)Participer activement aux camps d'entraînement et toute autre activité jugée pertinente par GYMQC dans le cadre du programme Développement provincial
ENTRAÎNEURS	
CERTIFICATION	Se référer à l'article 8.1.3 du PR 2023-2024
EXIGENCES	1)Participer aux formations théoriques, pratiques et techniques 2)Faire les suivis demandés auprès du responsable GYMQC (bilan, objectifs, etc.) 3)Production d'un plan de cours servant à l'animation de stations techniques
OFFICIELS	
Officiels des niveaux suivants : P3-P4 et Régional / Échange avec les entraîneurs et travail pratique	

2.5 SPORTS DE TRAMPOLINE (TUMBLING)

2.5.1 PROGRAMME HORIZON

Aucun programme Horizon en Tumbling pour le moment.

2.5.2 PROGRAMME JEUNE ÉLITE

ATHLÈTES	
ADMISSIBILITÉ <i>(âges et catégories)</i>	Environ 24 à 28 athlètes (TRI : jusqu'à 16 places et DMT/TU : jusqu'à 6 places chacun)* 11 à 16 ans (2008 à 2013) : N4/N5/N6
BILAN DE PERFORMANCE	Priorisation en fonction des critères suivants : 1) N6 : Jusqu'à 4 selon le meilleur résultat (routine libre) (2F-2H**) 2) N5 (16 ans ou moins) : Jusqu'à 4 selon le meilleur résultat (routine libre) (2F-2H) 3) N4 : Jusqu'à 4 selon le meilleur résultat (routine libre) (2F-2H)
CONDITIONS D'ENGAGEMENT	1) Respecter et agir en cohérence avec la mission et les objectifs Jeune Élite 2) S'engager à participer activement à un programme d'entraînement et de compétition permettant de maintenir des conditions physique et technique adéquates au statut d'athlète Jeune Élite 3) Participer activement aux activités de préparation, camps d'entraînement et toute autre activité jugée pertinente par GYMOC dans le cadre du programme Jeune Élite
ENTRAÎNEURS	
CERTIFICATION	Se référer à l'article 8.1.3 du PR 2023-2024
EXIGENCES	1) Participer aux formations théoriques, pratiques et techniques 2) Faire les suivis demandés auprès du responsable GYMOC (bilan, objectifs, etc.) 3) Production d'un plan de cours servant à l'animation de stations techniques
OFFICIELS	
Officiels des niveaux suivants : P1-P2 et National / Service d'évaluation et travail pratique	

* Si des places réservées pour un des secteurs ne sont pas comblées, elles pourraient être réparties entre les autres disciplines.

**Si des places réservées d'une catégorie donnée pour un genre (Femmes-Hommes) ne sont pas comblées, elles pourraient être réparties pour l'autre genre de cette même catégorie.

2.5.3 PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT PROVINCIAL

ATHLÈTES	
ADMISSIBILITÉ <i>(âges et catégories)</i>	Jusqu'à 40 athlètes 8 à 13 ans (2011 à 2016) : N2/N3/DÉFI
BILAN DE PERFORMANCE	Priorisation en fonction des critères suivants*: 1) N3 : Jusqu'à 5 clubs selon le meilleur résultat lors des finales des CHQC = 2 inv. (1F-1H) 2) N2 (13 ans-) : Jusqu'à 5 clubs selon le meilleur résultat lors des finales des CHQC = 2 inv. (1F-1H) <i>*Tous les athlètes devront répondre aux exigences du programme</i>
CONDITIONS D'ENGAGEMENT	1) Respecter et agir en cohérence avec la mission et les objectifs Développement Provincial 2) Participer activement aux camps d'entraînement et toute autre activité jugée pertinente par GYMQC dans le cadre du programme Développement provincial
ENTRAÎNEURS	
CERTIFICATION	Se référer à l'article 8.1.3 du PR 2023-2024
EXIGENCES	1) Participer aux formations théoriques, pratiques et techniques 2) Faire les suivis demandés auprès du responsable GYMQC (bilan, objectifs, etc.) 3) Production d'un plan de cours servant à l'animation de stations techniques
OFFICIELS	
Officiels des niveaux suivants : P3-P4 et Régional / Échange avec les entraîneurs et travail pratique	

2.6 GYMNASTIQUE RYTHMIQUE

2.6.1 PROGRAMME HORIZON

Aucun programme Horizon en Gymnastique Rythmique pour le moment.

2.6.2 PROGRAMME JEUNE ÉLITE

ATHLÈTES	
ADMISSIBILITÉ <i>(âges et catégories)</i>	Environ 24 à 28 athlètes 9 à 13 ans (2011 à 2015): N2C/N3B-C/N4B-C/Novice
BILAN DE PERFORMANCE	Priorisation en fonction des critères suivants : 1) Novice : Jusqu'à 6 selon le meilleur résultat au total des exercices 2) N2C : Jusqu'à 6 selon le meilleur résultat au total des exercices 3) N3C: Jusqu'à 6 selon le meilleur résultat au total des exercices 4) N4C : Jusqu'à 6 selon le meilleur résultat au total des exercices 5) N3B : Jusqu'à 6 selon le meilleur résultat au total des exercices 6) N4B: Jusqu'à 6 selon le meilleur résultat au total des exercices
CONDITIONS D'ENGAGEMENT	1)Respecter et agir en cohérence avec la mission et les objectifs Jeune Élite 2)S'engager à participer activement à un programme d'entraînement et de compétition permettant de maintenir des conditions physique et technique adéquates au statut JE 3)Participer activement aux activités de préparation, camps d'entraînement et toute autre activité jugée pertinente par GYMJC dans le cadre du programme Jeune Élite
ENTRAÎNEURS	
CERTIFICATION	Se référer à l'article 9.1.3 du PR 2023-2024
EXIGENCES	1)Participer aux formations théoriques, pratiques et techniques 2)Faire les suivis demandés auprès du responsable GYMJC (bilan, objectifs, etc.) 3)Production d'un plan de cours servant à l'animation de stations techniques
OFFICIELS	
Officiels des niveaux suivants : Provincial-Maître et National/ Service d'évaluation et travail pratique	

2.6.3 PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT PROVINCIAL

ATHLÈTES	
ADMISSIBILITÉ <i>(âges et catégories)</i>	Jusqu'à 40 athlètes 9 à 11 ans (2013 à 2015): N2A-B/N3A/DÉFI
BILAN DE PERFORMANCE	Priorisation en fonction des critères suivants* : 1) N2B : Jusqu'à 8 clubs selon le meilleur résultat au total des exercices aux CHQC = 5 inv. 2) N2A : Jusqu'à 8 clubs selon le meilleur résultat au total des exercices aux CHQC = 5 inv. 3) N3A (2013): Jusqu'à 8 clubs selon le meilleur rés. total des exercices aux CHQC = 5 inv. <i>*Toutes les athlètes devront répondre aux exigences du programme</i>
CONDITIONS D'ENGAGEMENT	1)Respecter et agir en cohérence avec la mission et les objectifs Développement Provincial 2)Participer activement aux camps d'entraînement et toute autre activité jugée pertinente par GYMJC dans le cadre du programme Développement Provincial
ENTRAÎNEURS	
CERTIFICATION	Se référer à l'article 9.1.3 du PR 2023-2024
EXIGENCES	1)Participer aux formations théoriques, pratiques et techniques 2)Faire les suivis demandés auprès du responsable GYMJC (bilan, objectifs, etc.) 3)Production d'un plan de cours servant à l'animation de stations techniques
OFFICIELS	
Officiels des niveaux suivants : Provincial et Régional / Échange avec les entraîneurs et travail pratique	

2.7 GYMNASTIQUE ACROBATIQUE

2.7.1 PROGRAMME HORIZON

Aucun programme Horizon en Gymnastique Acrobatique pour le moment.

2.7.2 PROGRAMME JEUNE ÉLITE

ATHLÈTES	
ADMISSIBILITÉ (âges et catégories)	Environ 24 à 28 athlètes Jeunesse/N7/N8/N9/N10
BILAN DE PERFORMANCE	Priorisation en fonction des critères suivants : 1) FIG 13-19 ans : Jusqu'à 4 groupes* selon le meilleur résultat (total combiné + statique + dynamique) 2) FIG 12-18 ans : Jusqu'à 4 groupes* selon le meilleur résultat (total combiné + statique + dynamique) 3) FIG 11-16 ans : Jusqu'à 4 groupes selon le meilleur résultat (total statique + dynamique) 4) Jeunesse : Jusqu'à 4 groupes selon le meilleur résultat (meilleure routine) 5) N10 : Jusqu'à 4 groupes selon le meilleur résultat (total statique + dynamique) 6) N9 : Jusqu'à 4 groupes selon le meilleur résultat (total statique + dynamique) 7) N8 : Jusqu'à 4 groupes selon le meilleur résultat (total statique + dynamique)
CONDITIONS D'ENGAGEMENT	1) Respecter et agir en cohérence avec la mission et les objectifs Jeune Élite 2) S'engager à participer activement à un programme d'entraînement et de compétition permettant de maintenir des conditions physique et technique adéquates au statut d'athlète Jeune Élite 3) Participer activement aux activités de préparation, camps d'entraînement et toute autre activité jugée pertinente par GYMQC dans le cadre du programme Jeune Élite
ENTRAÎNEURS	
CERTIFICATION	Se référer à l'article 10.1.4 du PR 2023-2024
EXIGENCES	1) Participer aux formations théoriques, pratiques et techniques 2) Faire les suivis demandés auprès du responsable GYMQC (bilan, objectifs, etc.) 3) Production d'un plan de cours servant à l'animation de stations techniques
OFFICIELS	
Officiels du niveau suivant : National / Service d'évaluation et travail pratique	

*Le terme *Groupes* est employé dans ce document à titre de référence pour toute équipe de gymnastique acrobatique (duo, trio, groupes de 4, etc.). Également, afin d'avoir accès aux camps, le groupe identifié peut avoir subi quelques modifications, mais doit être composé d'au minimum une personne du groupe initial et d'être de niveau égal ou supérieur.

2.7.3 PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT PROVINCIAL

ATHLÈTES	
ADMISSIBILITÉ <i>(âges et catégories)</i>	Jusqu'à 40 athlètes N5/N6
BILAN DE PERFORMANCE	Priorisation en fonction des critères suivants* : 1) N7 : Clubs ayant participé à une compétition provinciale = jusqu'à 3 groupes invités 2) N6 : Clubs ayant participé à une compétition provinciale = jusqu'à 3 groupes invités 3) N5 : Clubs ayant participé à une compétition provinciale = jusqu'à 3 groupes invités <i>*Tous les athlètes devront répondre aux exigences du programme</i>
CONDITIONS D'ENGAGEMENT	1) Respecter et agir en cohérence avec la mission et les objectifs Développement Provincial 2) Participer activement aux camps d'entraînement et toute autre activité jugée pertinente par GYMQC dans le cadre du programme Développement Provincial
ENTRAÎNEURS	
CERTIFICATION	Se référer à l'article 10.1.4 du PR 2023-2024
EXIGENCES	1) Participer aux formations théoriques, pratiques et techniques 2) Faire les suivis demandés auprès du responsable GYMQC (bilan, objectifs, etc.) 3) Production d'un plan de cours servant à l'animation de stations techniques
OFFICIELS	
Officiel du niveau suivant : Provincial / Échange avec les entraîneurs et travail pratique	

2.8 PARKOUR

Aucun programme de structure d'encadrement sportif en Parkour pour le moment.